



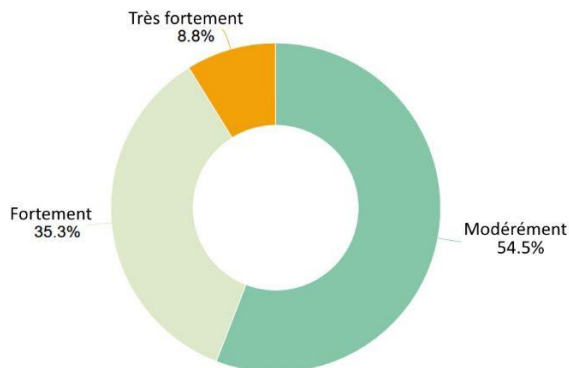
## Impact de la COVID 19 sur l'activité des cabinets

Selon l'enquête menée par le SFSO dans le cadre de la démarche qualité, près de la moitié des cabinets estiment que leur activité sera fortement (35,9%) ou très fortement (9,4%) affectée par la pandémie COVID 19

## Tests antigéniques

Les chirurgiens dentistes sont habilités depuis l'arrêté du 03/12/20 à réaliser des tests antigéniques. Plus d'informations [ici](#).

COVID 19 : diriez-vous que les nouvelles contraintes d'organisation liées au covid 19 vont affecter votre activité...



## Questions de pratique. . . .

### Questions

La patiente est en fin de traitement , un solde de 480€ reste à régler alors qu'un arbitrage en justice commande au père d'honorer la dette. Suis je dans l'obligation d'ôter les dispositifs fixes tant que l'échéance n'est pas réglée et face à un père qui refuse de s'exécuter ?

J'ai reçu ce matin un appel de la PJ (enquête criminelle) qui souhaitait avoir des renseignements sur les coordonnées de la responsable d'une patiente afin de savoir si cela correspondaient bien à leur fichier.

La PJ m'a demandé de leur envoyé une capture d'écran avec ces renseignements. Ai-je le droit de leur envoyer ou faut-il un mandat qui m'autorise à le faire étant donné que ce qui est en relation avec le dossier patient est bien confidentiel et que je suis censé rien divulguer.

### Réponses

Dans ce cas il est préférable d'enlever l'appareillage pour ne pas ensuite se retrouver avec des reproches (risques de caries, leucomes, mouvements iatrogènes...)

Par contre ne surtout pas oublier de faire des photos intrabucales avant et après dépose pour dater l'acte

Il faut en tout cas une demande écrite des enquêteurs et que le conseil de l'ordre soit informé.

Aller plus loin :

<https://www.ordmed31.org/infos-juridiques-21/relation-avec-les-enqueteurs-et/article/dois-je-remettre-les-documents>